

L'AVENIR

JOURNAL RÉPUBLICAIN, PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

Publié par P. Blanchet, Propriétaire-Editeur

"LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT."

Aidé par un Comité de Collaborateurs.

L'AVENIR

—MONTRÉAL, 10 JUILLET 1856—

AUX ABONNÉS.

Notre vingt-sixième numéro a complété le premier semestre de la publication de l'Avenir. Le 27ème numéro commence le second semestre. Comme notre journal ne peut subvenir à ses dépenses considérables de publication, que par le paiement régulier de ses abonnés, nous prions nos amis de vouloir bien nous faire toucher le montant de leur abonnement au plus tôt que possible. Nous devons déclarer candidement à nos amis que nous n'avons pas les moyens de faire de longs crédits, et qu'en conséquence nous ne pouvons pas expédier notre feuille à ceux qui oublient ou n'ont pas le moyen de nous payer. Nous prévenons de plus ceux qui n'ont pas payé leur premier semestre échu le 1er de juillet de vouloir bien le faire immédiatement, faute de quoi nous serons dans la nécessité de leur discontinuer l'envoi du journal.

On peut envoyer l'argent sans aucun risque par lettre affranchie.

ÉTRANGER.

Baptême du Prince Impérial.

A l'occasion du baptême du prince impérial, Louis Napoléon Bonaparte a adressé la lettre insolente suivante à tous les évêques pour les inviter à cette cérémonie : "Monsieur l'évêque de..., nous irons nous-même présenter notre fils au baptême, dans l'église de Notre-Dame de Paris, le samedi quatorzième jour de juin. Il nous a semblé que le clergé de France, associé aux joies de la patrie comme à nos espérances, devait être représenté par ses premiers pasteurs dans cet acte solennel.

"Nous sommes assurés, d'ailleurs, que l'épiscopat sera heureux d'unir ses prières aux vœux exprimés au nom du père commun des fidèles, et d'assister en cette circonstance le représentant de Sa Sainteté le pape Pie IX. Nous désirons donc, monsieur l'évêque, que vous ayez à nous rendre à Paris pour assister à la cérémonie du baptême du prince impérial. Cette lettre n'étant à autre fin, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

"Donné au palais de Saint-Cloud, le 18 mai 1856.

"NAPOLÉON."

Inondation en France.

La persistance véritablement exceptionnelle des pluies depuis deux mois, dans toute la France aussi bien qu'en Belgique, a grossi tous les cours d'eau et amené les inondations les plus funestes. La Nièvre le Maine-et-Loire, l'Isère et le Rhône sont les départements qui paraissent avoir le plus souffert, et les nouvelles de Lyon, reçues à Paris, sont si désastreuses, que l'Empereur s'est décidé à partir subitement pour la première de ces deux villes, afin de juger par lui-même de l'étendue du fléau. Toute une partie de la ville de Lyon paraît être inondée.

Le Siècle écrit à ce sujet : Les ravages causés à Lyon par le débordement du Rhône nous font oublier toute autre préoccupation.

Comme nous le disions hier, nous avions reçu des lettres particulières remplies de détails navrants, et nous avions émis l'espoir qu'ils ne seraient pas confirmés. Cette espérance a été cruellement déçue.

Jamais le fléau des inondations n'avait sévi d'une manière plus terrible. D'après les journaux de la localité, la Guillotière, les Brotteaux, la Mouche, Villeurbanne, les Charpenneux, sont submergés. Les maisons s'écroulent, des villages entiers ont disparu. Les habitants fuient à la hâte leurs demeures ruinées ou menacées, et l'on craint d'avoir à déplorer la perte d'un trop grand

nombre de victimes que les héros que les efforts n'ont pu sauver.

Des milliers de malheureux se trouvent sans asile et sans pain. Dans les rues de Lyon errent des familles éplorées qui devront faire appel à la charité publique.

Les renseignements actuels ne permettent pas encore d'apprécier l'étendue des désastres ; mais le Siècle s'empresse, d'ici à présent, d'ouvrir dans ses bureaux une liste de souscription, en tête de laquelle il s'inscrit provisoirement pour une somme de 1,000 francs.

Dans tous les cas de fléau, catastrophe, la France s'est toujours émue ; elle est toujours venue au secours de ceux qui se trouvent inopinément privés de ressources et de refuge. L'inondation de Salins, le tremblement de terre de la Guadeloupe, les inondations de 1856, ont montré ce qu'on pouvait attendre des sentiments de charité qui honorent la population. En cette triste circonstance, nous avons la certitude que la voix de l'humanité sera entendue.

Ce n'est pas seulement le département du Rhône qui a souffert : l'Isère, l'Allier, la Nièvre, le Cher, ont eu leur part de désastres. Tous ceux qui souffrent sont secourus, nous en avons la conviction, et les malheureux qui nous affligent attesteront une fois de plus la générosité nationale.

—On lit dans le Constitutionnel du 3 juin :

Nous empruntons au Salut Public le tableau de la situation de Lyon et de ses annexes hier, 1er juin. Il est navrant, et nous espérons encore que, retracés sous la première impression d'un grand désastre, les faits resteront au-dessous de ces récits lamentables lorsqu'ils seront mieux connus :

"1er juin.

"Enfin, nous sommes au terme de nos angoisses ; mais que de désastres et que de deuil !

"Le Rhône, qui a crû hier encore toute la soirée, a commencé à se retirer vers neuf heures du soir, et sa décroissance a fait des progrès rapides : ce matin, il avait rendu à la circulation bien des points envahis ; mais, hier au soir, quel spectacle poignait !

"La moitié de la ville était submergée, et la foule se promenait avec stupeur aux abords de ces lagunes limoneuses, qui avaient, sur certains points, presque l'impétuosité d'un torrent. Pourtant, si désolante que fût la situation de la ville proprement dite, ce n'était rien, si l'on pense aux affreux malheurs de la rive gauche. Depuis la Tête-d'Or jusqu'à la Mouche, c'est-à-dire dans toute la longueur de la ville, on dirait un tableau du déluge : ce sont les mêmes aspects, les mêmes ruines et les mêmes désespoirs.

"On ne peut pas encore calculer le mal. Il faut attendre que l'eau soit complètement retirée et que le calme revenu un peu dans les esprits, permette de recueillir des renseignements exacts et de compter les victimes, car il ne faut pas se dissimuler, il y a eu des malheureux qu'on a vu se crispier contre les frêles embrassements de l'eau, montant, montant toujours, et qui finissaient par disparaître, malgré les efforts faits pour les sauver. Et combien d'autres qui n'ont pas été vus, que l'eau dévorait dans leur fuite ou surprenait l'effondrement de leurs maisons.

"Le nombre des maisons qui ont ainsi disparu est incalculable. Depuis l'avant-dernière nuit, cela n'a pas cessé. On aurait dit de ces châteaux de cartes, que construisait et qu'un souffle suffit à renverser. Ainsi, il n'est que trop vrai que Charpenneux n'existe plus ; Vaux, Villeurbanne, le hameau de la Villette, la Guillotière ont aussi horriblement souffert. A chaque instant, un bruit sourd qui retentissait au fond du cœur, annonçait qu'une maison de plus s'écroulait ; du moins dans les derniers moments, ce n'était qu'une perte matérielle, qu'une ruine accomplie ; mais au premier instant, mais à l'heure qui a suivi la rupture de la digue, c'était, outre cela, des habitants surpris dans leur sommeil, des vies compromises, des vieillards, des femmes, des enfants jetés dans les hasards d'un sauvetage

auquel, hélas ! tous les dévouements n'ont pu suffire.

"Enfin, grâce à Dieu, il en a été sauvé beaucoup. Les marins, les militaires, les pompiers luttèrent de courage et d'ardeur. Combien n'ont-ils pas arraché de victimes à une mort certaine ? Ils en ont été prendre jusque dans leur lit. Ils étaient obligés d'empêcher les femmes de se vêtir et de rien emporter, et à peine avaient-ils franchi le seuil, on le plus souvent la fenêtre, que la maison s'écroulait.

"On imaginerait difficilement la quantité de bois, de matériaux, de meubles de toute espèce que charriait non pas tant le fleuve coulant encore dans son lit, que le torrent débordé qui couvrait un si large espace.

"Des chevaux, des bestiaux, des animaux de toute espèce ont péri. Pour presque tous les habitants, c'est une ruine complète, c'est la plus horrible misère, et ces groupes désolés qu'on a pu voir hier soir parcourant la ville, les femmes avec un misérable jupon et portant des enfants presque nus, n'ont plus rien, plus rien absolument que les haillons encore tout mouillés dont ils se sont couverts à la hâte en fuyant. C'est à la charité à soulager ces respectables detresses dont sont innocents ceux qui les subissent.

"On nous signale de tous côtés des actes de courage et de dévouement ; nous voudrions pouvoir tout enregistrer, mais nous n'y suffirions pas aujourd'hui. Outre le tribut d'éloges et de remerciements que nous sommes heureux de payer au nom de la population, à tous les hommes de l'armée de Lyon, aux pompiers, aux marins, aux crocheteurs, nous citerons particulièrement les noms des sieurs Bussy, Picard, Antoine, Sanlaville, Barré, Blanc et Grippeon qui nous sont particulièrement signalés. Nous aurons certainement occasion de grossir cette liste.

"A l'heure où nous écrivons, le Rhône a diminué depuis hier d'un mètre. Un mètre ! quelle masse et cela ne fait-il pas sur une si immense étendue ! La décroissance continue.

"Quant à la Saône, elle avait monté hier soir à 5 mètres 85 centimètres, c'est-à-dire à 10 centimètres de plus qu'hier matin. Ce matin elle a redescendu à : mètres 70 centimètres ; il faut cependant s'attendre à la voir reprendre un peu ; mais une dépêche de Chalon permet d'espérer que la crue ne sera pas aussi considérable que nous l'avons redouté un instant."

CANADA.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Discours du Gouverneur.

LOIS DE LA CLOTURE DU PARLEMENT LE 1ER JUILLET.

"Hons. Messieurs du Conseil Législatif. Messieurs de l'Assemblée Législative.

"Dans la présente session du parlement vous avez passé un acte pour changer la constitution du conseil législatif. J'espère sincèrement que le résultat de ce changement prouvera la convenance de confier au bon sens de notre peuple le choix de ce corps, dont le jugement calme et modéré doit former un élément important dans le procédé de toute bonne législation.

"Je me réjouis de ce que vous avez fait de votre mieux pour simplifier la procédure dans les cours de la section ouest de la province, et que vous ayez d'autant facilité l'administration de la justice.

"Le pays attend des avantages marqués de la mesure de la dernière session abolissant la tenure seigneuriale, et l'acte supplémentaire de cette session rendra plus facile l'obtention de ces avantages.

"De cette manière, j'espère que les arrangements qui ont été pris pour assurer à chaque municipalité du Haut-Canada le bénéfice immédiat de sa part du fonds des réserves d'élargissement, seront satisfaisants pour le peuple.

"Votre acte établissant des écoles normales et améliorant l'éducation supérieure dans le Bas-Canada, est propre à augmenter le nombre de ceux qui seront dorénavant qualifiés par leur instruction à augmenter la prospérité de leurs pays.

"La libéralité du gouvernement de sa majesté a donné à la province la masse des terres de l'ordonnance, et a ainsi placé leurs produits à notre disposition afin de subvenir aux dépenses de cette milice dont la loyauté et le zèle ont été si gracieusement reconnus par la reine.

"Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

"Au nom de sa majesté je vous remercie pour les subsides que vous avez accordés pour le service public.

"J'espère que l'aide accordée au chemin de fer du Grand Tronc du Canada sera suffisante pour assurer la complétion de ce grand travail, essentiel comme il est au progrès et à l'unité politique et commerciale des deux sections de la province.

"Hons. Messieurs et Messieurs.

"A l'ouverture de cette session j'exprime l'espérance que j'aurais bientôt à vous féliciter de la conclusion d'une paix honorable. Par la grâce de Dieu cette espérance a été remplie. La tranquillité a été rendue à l'Europe, et j'espère qu'elle amènera avec elle une nouvelle vigueur des intérêts du commerce, et qu'elle favorisera l'industrie.

"Je suis heureux de pouvoir vous remercier des labours d'une laborieuse session, en prorogeant le parlement du Canada comme je le fais maintenant."

L'Orateur du conseil législatif annonce que le parlement restera prorogé jusqu'au 9 août prochain.

L'ACTE D'AMENDEMENT

SEIGNEURIAL DE 1856.

Attendu qu'il est expédié d'amender l'acte seigneurial de 1854 et l'acte d'amendement seigneurial de 1855, afin d'en faciliter les opérations : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis de consentement du conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

I. Chaque fois que la règle prescrite par le second paragraphe de la sixième section de l'acte seigneurial de 1854, pour établir la valeur annuelle d'aucuns droits casuels, ne peut point s'appliquer à une seigneurie, le commissaire adoptera lui-même quelque autre mode équitable d'établir telle valeur annuelle.

II. Le septième paragraphe de la sixième section du dit acte seigneurial de 1854 est par le présent abrogé.

III. Dans l'estimation des droits casuels de la couronne, dans les diverses seigneuries dans le Bas-Canada, les commissaires établiront la moyenne du revenu annuel de la couronne provenant de ces droits dans tout le Bas-Canada, et telle moyenne de revenu annuel sera prise comme représentant l'intérêt à six pour cent d'une somme capitale qui sera répartie sur toutes les seigneuries sujettes au paiement du droit de quint en proportion de leur valeur ; le montant réparti à chaque seigneurie représentera les droits de la couronne dans icelle et sera déduit du montant à être payé par les censitaires pour le rachat des droits casuels du seigneur.

IV. Depuis et après la passation du présent acte, toutes les dispositions relatives à la nomination d'experts contenues dans la dixième section de l'acte seigneurial de 1854, ou dans aucune autre section du dit acte, seront abrogées, et dans toutes les seigneuries dans lesquelles il aura été fait une réquisition pour une nomination d'experts, les commissaires agiront à tous égards comme s'il n'y avait pas eu telle réquisition ou nomination d'experts.

V. Tous les mots après les mots "qui suivront le dit avis" dans le premier paragraphe de la onzième section du dit acte seigneurial de 1854, (y compris les deux paragraphes) sont annulés et les suivants substitués : "en quelque lieu commode dans la seigneurie, sous les soins d'une personne convenable et compétente, et le nom de la dite personne et le lieu du dépôt seront indiqués dans tel avis ; et toute personne intéressée dans le cadastre pourra désigner par écrit adressé au commissaire et laissé à la personne avant la charge du cadastre, toute erreur ou omission icelui, et pourra demander qu'icelle erreur ou omission soit rectifiée ou qu'il y

soit suppléé, et à l'expiration des dits trente jours, il sera du devoir du commissaire d'être présent au lieu indiqué dans tel avis et d'examiner et décider les objections ; faites par écrit comme susdit."

VI. Le quatrième paragraphe de la douzième section du dit acte seigneurial de 1854 ne s'appliquera qu'au commissaire qui aura finalement complété le cadastre en question et au commissaire ou commissaires qui auront fait quelque acte de procédure préliminaire à la confection du cadastre.

VII. Les cinquième et sixième paragraphes de la douzième section du dit acte seigneurial de 1854, sont par le présent abrogés.

VIII. La révision d'aucun cadastre ne sera permise à moins que demande n'en soit faite dans les quinze jours après que le commissaire aura donné sa décision, tel que prescrit par la onzième section de l'acte seigneurial de 1854 telle qu'amendée par le présent acte, et chaque telle demande sera faite par pétition présentée au nom de la partie intéressée aux commissaires réviseurs, ou aucun d'eux, spécifiant les objections faites aux dits cadastres.

Sur réception de toute telle pétition, il sera du devoir des commissaires réviseurs, après avoir donné huit jours d'avis aux parties intéressées en la manière prescrite par la septième section du dit acte seigneurial de 1854, de procéder à la révision du cadastre y mentionné, et à cette fin d'entendre, juger et décider les allégations de la dite pétition. Les procédures dans cette révision seront gardées de record, et si les commissaires y trouvent quelque erreur ils la corrigeront.

IX. Les commissaires choisies pour former une cour pour la révision des cadastres situés dans les districts de Montréal et d'Ottawa : à Trois-Rivières pour celles qui sont situées dans le district des Trois-Rivières ; à Québec pour celles qui sont situées dans le district de Québec ; à Kamouraska pour celles qui sont situées dans le district de Kamouraska, et à New Carlisle pour celles qui sont situées dans le district de Gaspé ; mais toute pétition pour la révision d'un cadastre pourra être présentée aux commissaires réviseurs, ou à aucun d'eux, dans tout district.

X. Et attendu que les fiefs et seigneuries qui suivent, c'est à savoir : Perthuis, Hubert, Mille Vaches, Mingan et l'Île d'Anticosti, ne sont pas établis, la tenure sous laquelle les dites seigneuries sont actuellement possédées par les propriétaires actuels d'icelles respectivement, sera et est par le présent changée en la tenure de franc-aleu roturier ; la différence dans la valeur entre chacune des dites seigneuries, tel que jusqu'ici possédées, et la même seigneurie quand elle sera possédée en franc-aleu roturier, et aussi la valeur des droits casuels et autres droits de la couronne dans les dites seigneuries, seront constatées et entrées dans le cadastre de la seigneurie, et le montant du total, lorsque le dit cadastre sera déposé, deviendra dû et payable par le seigneur à la couronne, et formera partie du fonds approprié en aide aux censitaires ; et toutes les fois que le gouverneur en conseil se sera assuré que quelque autre fief ou seigneurie sera de ce jour-là sujet à l'opération de la présente section du présent acte : et depuis et après la date de publication de telle proclamation dans le Canada Gazette, la tenure en laquelle sont maintenant tenus le fief ou seigneurie ou les fiefs et seigneuries y mentionnées, sera changée en la tenure de franc-aleu roturier, et les commissaires en adressant les cadastres traiteront les dits fiefs ou seigneuries à tous égards comme s'il avaient été spécialement mentionnés dans cette section.

XI. Et attendu que la troisième section de l'acte d'amendement seigneurial de 1855 ne s'applique pas aux seigneuries possédées par la couronne dans le Bas-Canada, soit que les dites seigneuries

forment partie du domaine de la couronne, soit qu'elles soient possédées en vertu d'aucun autre titre ou à raison de toute autre cause, et qu'il est expédié d'accorder aux censitaires dans les dites seigneuries les avantages qui sont accordés par la dite section aux censitaires dans les autres seigneuries : à ces causes, qu'il soit statué :

1. Nuls lods et ventes ne seront exigés des acquéreurs dans les dites seigneuries possédées par la couronne sur achats faits depuis le trentième jour de mai mil huit cent cinquante-cinq :

2. Les agents de la couronne pour les dites seigneuries, dans la perception du revenu provenant d'icelles pour la couronne et relativement à tous les autres droits de la couronne comme seigneur des dites seigneuries, prendront connaissance des réponses et décisions de la cour spéciale sous l'acte seigneurial de 1854, sur les questions du procureur-général de Sa Majesté pour le Bas-Canada, et se guideront sur icelles ; excepté en autant que les dits droits peuvent avoir été réduits ou modifiés par aucun ordre ou ordres du gouverneur en conseil ;

3. Toutes terres et eaux non possédées dans les dites seigneuries seront possédées par la couronne en pleine propriété, et pourront être vendues et autrement aliénées en conséquence et lorsqu'elles seront concédées elles seront concédées en franc-aleu roturier.

(La fin au prochain numéro.)

Correspondance Parlementaire.

Le 18 juin sont venues les résolutions pour accorder dix millions de piastres au Grand Tronc.

Outre cette nouvelle aide la province paiera l'intérêt qui s'accumulera sur les dettes provinciales durant l'espace de cinq ans, et notre hypothèque privilégiée est abandonnée pour l'avantage de la compagnie.

Voici les noms de ceux qui ont voté pour un pareil brigandage :

Pour : — MM. Alley, Bellingham, Bowes, Burton, le pro-g. Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chapais, Church, Conger, Crawford, Crisler, J. B. Daoust, Dionne, Drummond, Ferres, Thomas Fortier, Octave C. Fortier, Fournier, Gill, Guevremont, Huot, Labelle, Laberge, Larwill, Lemieux, Loranger, Lumden, Macbeth, le pro-g. Macdonald, Sir A. McNab, McCann, Mongenais, Angus Morrison, O'Farrell, Polette, Poulin, Pouliot, Rankin, Rhodes, Robinson, Roblin, le pro-g. Ross, James, Ross, Shaw, le solli-gén. Smith, James Smith, Spence, Stevenson, Supple, Taché, Thibaudan, Turcotte et Yelding.—55.

Contre : — MM. Aikins, Bell, Biggar, Brown, Cassault, Chisholm, Christie, Cook, Charles Daoust, Darche, Delon, Desaulniers, J. B. E. Dorion, A. A. Dorion, Evans, Fellows, Foley, Fraser, Freeman, Gamble, Hartman, Laporte, J. S. Macdonald, Roderick, McDonald, McKenzie, Marchildon, Matheson, Munro, Murney, Niles, Papin, Patrick, Prevost, Rolph, Scatcherd, Southwick, Valois, Wilson et Wright.—39.

Sans doute que MM. Cartier, Cochon, Chabot, Chapais, J. B. Daoust, Dionne, Drummond, Mongenais, et toute leur suite seraient les derniers à vouloir abandonner leur hypothèque privilégiée si cette affaire les regardait personnellement.

Dites-moi, M. Mongenais, combien de fois dans le cours de votre vie vous avez été aussi généreux à même votre propre bourse, que vous l'êtes à même l'argent du public ? Sans doute que vos constituants vous demanderont compte de votre conduite servile. C'est à vous, électeurs des différents comtés, qui avez envoyé des députés en chambre pour prendre vos intérêts, de vous faire rendre compte de leur conduite et de voir s'ils ont pris le même soin du bien public, qu'ils auraient fait du leur.

Il est tems que nous ouvrons les yeux, et que nous ne nous laissons pas piller plus longtemps.

L'amendement suivant a été rejeté à une grande majorité.

M. Brown propose en amendement que la dite résolution ne soit pas lue maintenant pour la seconde fois, mais qu'il soit résolu : Qu'il est inexpédient de renoncer à la première hypothèque sur le grand tronc que possède maintenant la province pour la somme de £3,889,375 courant, avancée à la compagnie du Grand Tronc; rejeté sur division.

Jugez, cultivateurs, de la conduite que le gouvernement tient à votre égard. On pille les terres publiques pour les donner aux amis du gouvernement. On prend l'argent de la province pour protéger une compagnie étrangère et récompenser ceux qui désirent vous voir esclaves. Il est temps que vous leviez la tête et que vous examiniez dans quel abîme vous conduisez vos représentants. Il est encore temps d'obtenir justice, si le peuple le veut, mais il faut agir sans plus tarder.

D. N.

P. S.—MM. Dufresne et Dostaler sont restés en chambre jusqu'au moment de la votation, et ils ont alors disparu. C'est aux électeurs des comtés de Montcalm et Berthier à voir à ce que leurs représentants ne se cachent pas quand le pays est en danger.

D. N.

L'honorable L. J. Papineau.

M. Papineau, le défenseur ardent et incorruptible des libertés canadiennes, se trouvait à Québec le jour de la Saint Jean Baptiste. Nous sommes heureux de voir que ce vénérable champion de nos libertés a été reçu à Québec avec l'enthousiasme et le respect que commandaient les longs et patriotiques services qu'il a rendus à son pays. Les laches et sales injures vomies contre M. Papineau par Jos. Cauchon et Cie depuis son retour d'exil, n'ont reçu que le mépris le plus profond de tous ceux de nos compatriotes qui se respectent; et le temps a fait justice de ces prostitués politiques qui avaient pour but d'avilir notre origine ou d'insulter au sens commun et à la morale publique; de tenir dans la proscription nos talents de premier ordre, comme dit notre confrère du *Bas-Canada*, et d'élever par la main nos incapacités, nos nullités, et nos crétinismes de tous genres; d'honorer ce que nous avions depuis 1841, parmi nous de plus anti-canadien, de plus servile et de plus rapace, et de jeter dans la boue nos meilleurs patriotes, M. L. J. Papineau en tête, pour donner un piédestal à Joseph Cauchon. Mais la gloire de M. Papineau est restée intacte et brille d'un vif éclat.

Lors du banquet donné par la Société de Saint Jean Baptiste de Québec, le président proposa au milieu du silence le plus profond la santé de l'honorable M. Papineau.

Il le fit à peu près dans les termes suivants, comme nous le lisons dans le compte rendu du *National* :

« Messieurs, — Cette santé que je vais proposer n'est pas imposée par le devoir, mais par le cœur. Il est des hommes dont le nom évoque est à lui seul tout un livre rempli des souvenirs les plus chers et les plus vénéralés. Quand on prononce ces noms, il faut garder le silence; les sentiments que ces souvenirs font naître sont faciles à éprouver, mais les lèbres humaines les expriment difficilement.

« L'antiquité vous jette le nom de César, et ce nous est tout une épopée dont l'esprit se rappelle les détails et la grandeur. Pendant plus de vingt ans le nom d'un seul homme absorba l'attention de l'Europe entière, de même qu'il jeta les germes de son culte dans le cœur de la France. Cet homme, les destins l'ont emporté dans leur course avec le reste de ses contemporains; aujourd'hui le nom de Napoléon suffit à rappeler tout une époque de gloire populaire.

« Vous nommez Mirabeau, et votre esprit entrevoit au fond de vos souvenirs historiques le tableau des luttes de la tribune française.

« Plus près de nous, évoquez le souvenir de Lafayette et de Washington, et l'Amérique stupéfaite admire en silence.

« Pour trouver un nom qui résume toute une épopée riche de souvenirs, il n'est pas besoin que nous empruntions ses grands hommes à l'étranger; nous n'avons rien à envier aux autres peuples sous ce rapport, nous avons au milieu de nous un homme qui appartient à l'avenir de même qu'il a été longtemps presque tout notre passé. C'est celui qui comme Cincinnatus s'est retiré de la vie publique active pour aller conduire la charrue et que la voix publique pourrait bien de nouveau arracher de la charrue pour le rejeter à la tête de la phalange dont il a si longtemps et si glorieusement dirigé les destinées.

« Venu ici dans le but de revoir quelques amis, il a bien voulu condescendre à venir se reposer pendant quelques instants

à l'ombre de notre drapeau et à rompre en commun avec nous ce soir, le pain de la nationalité.

« Cet homme, ai-je besoin de le dire messieurs, c'est l'hôte de la société St. Jean-Baptiste, l'honorable Louis-Joseph Papineau, dont je vous propose la santé. Ce discours que nous reproduisons d'une manière bien imparfaite produisit une profonde sensation. Plusieurs fois, pendant sa durée, l'auditoire ému par les paroles de l'orateur et par la présence de celui qui en était l'objet, se leva spontanément au milieu des bravos prolongés; les mains se croisaient par-dessus les tables chargées de mets, et des exclamations joyeuses s'élevaient en commun de toutes les lèvres.

L'honorable M. Papineau se leva, au milieu de l'enthousiasme universel pour répondre à cette santé. Il était visiblement ému, et cette émotion se traduisait dans les premières paroles de sa réponse. Nous n'entreprendrions pas de reproduire son discours.

« Avides que nous étions de l'entendre et de l'applaudir, nous avons souvent laissé dormir notre crayon; cependant nous ne pouvons nous empêcher de céder au désir qui nous a été exprimé par plusieurs membres et par des citoyens distingués qui nous ont priés de publier la substance de ce discours dans lequel, nos lecteurs le remarqueront sans doute, l'orateur n'a rien introduit qui pût blesser les opinions politiques d'un seul de ses auditeurs et qu'il a uniquement consacré à exalter notre nationalité et à glorifier les institutions respectées qui en ont été la sauve-garde dans le passé et dont les efforts persévérants tendent à la maintenir toujours plus forte et plus vivace.

Après que les applaudissements qui accueillirent sa santé eurent fait place au silence respectueux de la foule des convives, l'honorable M. Papineau, s'adressant au président, dit :

« Si l'on allait chercher des paroles pour exprimer tout ce que j'éprouve dans mon cœur en ce moment où je me vois entouré d'amis qui ont gardé de ma vie politique un souvenir si bienveillant et si affectueux, je devrais m'asseoir et me contenter de vous dire à vous tous combien je suis pénétré et de votre bon accueil et de la manière délicate dont vous avez su me le ménager. Vous avez bien voulu rappeler quelques événements de mon passé politique et me donner l'assurance, si douce à mes vieux ans, que ce passé n'a pas été inutile au bonheur de mes compatriotes et à l'extension de leurs privilèges et de leurs libertés. Les services que j'ai rendus à mon pays n'ont pas toujours été heureux, mais ils ont du moins toujours été sincères.

« Quand ma mémoire se reporte aux jours où je commençai à me préparer pour l'étude aux luttes de la vie publique, elle évoque un passé de cinquante-huit ans. Beaucoup de cœur, nobles et généreux, un grand nombre d'intelligences d'élite qui parcouraient avec moi ce premier sentier de la vie, ont disparu, et il en reste bien peu pour partager avec moi l'amertume et les joies du souvenir.

« En 1798, je commençai mes études au séminaire de Québec. Cette maison vénérable m'accueillit, comme elle accueillait tous ceux qui venaient lui demander le pain de l'éducation, et c'est elle qui fut la cause première des succès qui m'étaient réservés. Je ne puis m'empêcher de rappeler ici combien je fus redevable aux soins d'un homme distingué dont la haute intelligence avait perfectionné les études classiques dans cette institution et que la mort vient d'enlever, il y a quelques années à peine, au respect et à l'affection de plusieurs générations qu'il a formées et qui lui sont redevables du bien qu'elles ont opéré.

« Je vous remercie, M. le président, de l'occasion que cette santé que vous venez de me proposer me fournit de rendre hommage à la maison à laquelle je dois tant et qui a fourni à notre patrie le plus grand nombre de ses hommes d'état et de ses magistrats les plus distingués.

« Le séminaire de Québec est le plus ancien établissement d'éducation du pays, et depuis sa fondation jusqu'à nos jours, il n'a jamais cessé de préparer les athlètes destinés aux luttes politiques. A une époque importante de l'histoire du pays, après le gouvernement de Haldimand, alors que tous les Canadiens-Français s'unirent pour former la ligne constitutionnelle, c'est du séminaire de Québec que sortirent les Panet, les Bédard, les Taché et, j'ajouterais, mon père, qui a voulu que tous ses fils reçussent leur éducation dans le même lieu. Le bien que nous avons fait est dû à cette maison.

« C'est dans votre ville et avec l'encouragement du séminaire de Québec que les beaux arts ont recruté leurs élèves les plus favorisés. D'ici sont sortis et M. Pla-

mondon dont le pinceau a fait revivre avec succès la peinture française dont il avait étudié en France les merveilleux secrets, et M. Hamel dont la réputation est aujourd'hui aussi bien établie que ses succès sont incontestables.

« Et dans un autre ordre d'études, dans la littérature sérieuse et philosophique, c'est encore Québec qui a vu naître les Garneau et les Christie. N'oublions pas de mentionner un homme dont les recherches pénibles et laborieuses autant qu'intelligentes ont sauvé de l'oubli bien des documents précieux pour l'étude de notre passé et qui, sans le travail auquel il s'est voué pendant près de trente ans, auraient été perdus pour l'histoire—je veux parler de M. Faribault, qui, lui aussi a reçu son éducation dans le séminaire de Québec.

« Dans la profession si importante de la loi, le barreau de Québec a maintenu la réputation de cette cité, et là, comme dans le Parlement, ces membres ont constamment occupé le premier rang. C'est encore à cette maison féconde qu'ils ont dû leur succès et leur gloire.

« Nous n'ignorons point que ces mérites constants ont été acquis au prix des sacrifices de tout genre, de dévouements dont la source semblait intarissable et d'une abnégation chrétienne et patriotique dont tous les directeurs ont tour-à-tour donné le plus noble exemple depuis la fondation de l'institution. Nous en trouvons la preuve consignée à une époque reculée dans les rapports des intendants Français, dans lesquels on lit que « le séminaire de Québec est le principal soutien de l'éducation dans ce pays. » Il est impossible de ne pas admettre que nous lui avons dû le plus grand nombre des hommes publics dont l'histoire rappelle le nom et les services.

« Les sacrifices personnels des directeurs du séminaire de Québec ont été poussés si loin que pendant un temps de gêne ils se sont privés de l'usage de viande pour que leurs élèves ne fussent pas exposés à souffrir de leur pauvreté momentanée.

« Et encore aujourd'hui cette maison ne cherche-t-elle pas à continuer l'œuvre de ses fondateurs ? Ces jours derniers, j'ai eu le plaisir de parcourir cet établissement en compagnie de M. Casault, qui en est le digne supérieur, j'ai pu me convaincre de l'excellence de l'éducation que l'on y reçoit et du bien-être dont jouissent les élèves. J'ai visité en Europe des institutions collégiales de ce genre et je n'hésite pas à dire qu'il est impossible de s'y procurer, pour deux fois le même prix, les avantages dont jouissent les élèves du séminaire de Québec. La bibliothèque qui est une des plus complètes du pays, la collection d'instruments de physique ne laissent rien à désirer, et sous tous les rapports nous chercherions en vain ailleurs une institution plus propre à donner à la jeunesse l'instruction et l'éducation.

« L'avenir du séminaire de Québec est facile à prévoir. Cette maison-mère qui a formé plusieurs collèges florissants dans diverses localités de la province, sera pour nos descendants, ce qu'elle a été pour nous, ce qu'elle est aujourd'hui pour la jeunesse avide de s'instruire et dont le nombre va s'accroissant de plus en plus chaque jour. L'éducation dont elle prodigue les trésors inappréciables formera le plus sûr lien de notre union, la base la plus solide de notre nationalité.

« La société de la St. Jean Baptiste doit avoir pour but de donner plus de force, plus de réalité à cette union, et d'imprimer un essor uniforme à la volonté commune.

« Chérissons notre nationalité, entourons-la de soins et d'affection et n'éparquons jamais les sacrifices qu'elle pourrait commander, parce que nous devons être fiers de porter le nom de Français.

« D'autres nations ont rendu des services éminents à la cause de la civilisation, et toutes ont leur mérite distinct qui résulte du caractère qui leur est propre. Le génie commercial et industriel de l'Angleterre l'ont faite grande parmi les nations de la terre, en même temps que ses institutions politiques l'ont placée à un rang distingué. L'Italie avec ses poètes, l'Allemagne avec ses penseurs ont également des droits au respect des peuples. N'entretenons pas de préjugés exclusifs, ne formons jamais de jugements partiels, n'établisons jamais de comparaisons incomplètes et odieuses et rappelons-nous que toutes les nationalités comme toutes les individualités travaillent de siècle en siècle, comme de jour en jour, à l'œuvre de la civilisation universelle. Mais nous pouvons sans envie comme sans vanité nous rappeler que la France a été la patrie de nos pères et qu'elle est aujourd'hui le principal foyer de toutes les idées de sciences, de progrès et de liberté.

M. Papineau s'assit au milieu des applaudissements respectueux de l'auditoire.

Les Subsidies.

Nous continuons à publier quelques-uns des votes sur les dépenses publiques.

Que le peuple remarque bien ces votes. Les résolutions depuis la 92^{me} jusqu'à la 111^{me} (institutions charitables) étant lues une seconde fois, et la question étant proposée que cette chambre concourût avec le comité dans ces résolutions :

M. Brown propose en amendement, que l'appropriation des deniers publics pour le soutien d'institutions charitables placées sous le contrôle exclusif de sectes religieuses est injuste en principe, donne lieu à des préférences odieuses et occasionne une augmentation toujours croissante de la dette publique, et qu'en conséquence le rapport soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la chambre, avec instructions de retrancher tous les octrois en faveur d'institutions semblables :

Pour : — MM. Aikins, Bell, Brown, Christie, Cook, Delong, Fellowes, Foley, Fraser, Freeman, Gould, Hartman, Lumsden, John S. Macdonald, Mackenzie, Matheson, Mattice, Munro, Niles, Scatcherd, Somerville, Southwick, Wilson et Wright — 24.

Contre : — MM. Alley, Bellingham, Biggar, Bowes, Bureau, le procureur-général Cartier, Casault, Cauchon, Cayley, Chabot, Chapais, Chisholm, Clarke, Conger, Crysler, Charles Daoust, J. B. Daoust, Darche, Desaulniers, Dionne, J. B. E. Dorion, A. A. Dorion, Dostaler, Drummond, Dufresne, Felton, Thomas Fortier, Octave C. Fortier, Fournier, Gill, Guévremont, Holton, Huot, Laberge, Laporte, Larwill, Le Boutillier, Lemieux, Macbeth, le procureur-général Macdonald, McCann, Marchildon, Mongenais, Joseph C. Morrison, Angus Morrison, Murney, G. Farrell, Papin, Patrick, Polette, Poulin, Prévost, Robinson, Roblin, le solliciteur-général Ross, James Smith, Spence, Stevenson, Terrill, Thibaut, Turcotte, et Valois, — 67.

Les dites résolutions sont alors adoptées sur division.

La 111^{me} résolution (aide de £14,000 en faveur de l'asile de Toronto) étant lue une seconde fois.

M. Brown propose en amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la dite résolution : « et qu'il est expédient de discontinuer la taxe de l'asile des aliénés dans le Haut-Canada, et que les dépenses pour agrandir les édifices de l'asile des aliénés soient défrayées à même la caisse publique. »

Pour : — Messieurs Aikins, Biggar, Brown, Christie, Cook, Delong, Foley, Fraser, Freeman, Gamble, Gould, Hartman, Lumsden, John S. Macdonald, Roderick Macdonald, Mackenzie, Matheson, Mattice, Munro, Murney, Niles, Patrick, Rolph, Scatcherd, Wilson et Wright, — 26.

Contre : — Messieurs Alley, Bowes, Bureau, le procureur-général Cartier, Casault, Cauchon, Cayley, Chabot, Chapais, Chisholm, Church, Clarke, Conger, Charles Daoust, Jean B. Daoust, Darche, Desaulniers, Dionne, Jean B. E. Dorion, Antoine A. Dorion, Dostaler, Dufresne, Evanturel, Thomas Fortier, Octave C. Fortier, Fournier, Gill, Guévremont, Holton, Huot, Jobin, Laberge, Laporte, Larwill, Le Boutillier, Macbeth, le procureur-général Macdonald, McCann, Marchildon, Mongenais, Joseph C. Morrison, Angus Morrison, O'Parrell, Papin, Polette, Poulin, Prévost, Robinson, Rhodes, Robinson, Roblin, le solliciteur-général Ross, le solliciteur-général Smith, Somerville, Spence, Stevenson, Supple, Taché, Terrill, Thibaut, Turcotte, Valois et Yelding, — 65.

La 111^{me} résolution est alors adoptée. Les résolutions 166^e et 167^e, la 1^{re} accordant £6,000 pour impressions des lois, et la 2^e £2,500 pour abonnement à la gazette officielle et annonces dans cette gazette, étant lues une seconde fois, et la question étant proposée que cette chambre concourût avec le comité dans les dites résolutions :

M. Mackenzie propose, en amendement, que le proviso suivant y soit ajouté : « Pourvu qu'à l'avenir les statuts soient imprimés et reliés et la *Gazette du Canada* imprimée et publiée par des soumissionnaires, et que la charge d'imprimer de la reine soit discontinuée. »

Pour : — MM. Aikins, Bell, Bellingham, Biggar, Brown, Christie, Cook, C. Daoust, Darche, J. B. E. Dorion, Antoine A. Dorion, Fellowes, Foley, Eraser, Freeman, Gamble, Gould, Hartman, Holton, Huot, Laberge, Lumsden, Roderick Macdonald, Mackenzie, Marchildon, Matheson, Mattice, Munro, Papin, Patrick, Scatcherd, James Smith, Valois, Wilson et Wright, — 35.

Contre : — MM. Alley, Bowes, le procureur-général Cartier, Casault, Cauchon, Cayley, Chabot, Chapais, Chisholm, Church, Clarke, Conger, Desaulniers, Dionne, Dostaler, Evanturel, Fellowes, T. Fortier, Fournier, Gamble, Gill, Laporte, Larwill, Le Boutillier, Lumsden, Jos. C.

Clarke, Conger, Jean B. Daoust, Dionne, Dostaler, Dufresne, Evanturel, Felton, Thos. Fortier, Octave C. Fortier, Fournier, Gill, Guévremont, Laberge, Laporte, Larwill, Le Boutillier, Lemieux, le procureur-général Macdonald, McCann, Mongenais, Joseph C. Morrison, Angus Morrison, O'Farrell, Polette, Poulin, Prévost, Robinson, Rhodes, Robinson, le solliciteur-général Ross, le solliciteur-général Smith, Somerville, Spence, Stevenson, Supple, Taché, Terrill, Thibaut, Turcotte et Yelding, — 51.

La 175^e (£2,075 protection des pêcheries du golfe) étant lue, M. Brown propose en amendement, que la protection navale de la province est un devoir du gouvernement impérial, et qu'il est inexpédient de maintenir une force navale provinciale; — ce qui est rejeté sur division.

La 181^e (£102,015 pour dépenses du gouvernement civil durant l'année 1855, telles que détaillées dans l'état A des comptes publics) étant lue une seconde fois :

M. Brown propose que la dite résolution ne soit pas adoptée, mais que le rapport du comité des subsides soit renvoyé à un comité de toute la chambre, avec instruction d'en retrancher l'item de £11,976 10s. payé aux Sœurs de la Charité à Québec pour leur perte, dans l'incendie du 3 mai 1854, de leur couvent, lorsqu'il était en la possession du gouvernement; — ce qui est rejeté sur division.

M. Mackenzie propose en amendement que cette chambre condamne fortement la conduite de l'exécutif pour la dépense de £102,015 16s. 6d. entre la clôture de la première session du présent parlement, en mai 1855, et le 21 janvier 1856, sans y être autorisé par la loi, en sus d'une somme annuelle de £75,000 pour la liste civile, sans l'autorisation de la législature, depuis l'union en 1841 :

Pour : — MM. Bell, Biggar, Brown, Christie, Darche, Jean B. E. Dorion, A. A. Dorion, Foley, Fraser, Freeman, Gould, Hartman, Holton, Huot, J. S. Macdonald, Mackenzie, Marchildon, Mattice, Munro, Papin, Patrick, Prévost, Scatcherd, J. Smith, Valois, Wright.

Contre : — MM. Alley, Bellingham, Bowes, le procureur-général Cartier, Casault, Cauchon, Cayley, Chabot, Chapais, Chisholm, Church, Clarke, Conger, Desaulniers, Dionne, Dostaler, Drummond, Dufresne, Evanturel, T. Fortier, O. C. Fortier, Fournier, Gill, Guévremont, Laberge, Laporte, Larwill, Le Boutillier, Lemieux, Macbeth, le procureur-général Macdonald, Sir Allan N. McNab, McCann, Matheson, Mongenais, Joseph C. Morrison, Angus Morrison, Murney, O'Farrell, Polette, Poulin, Prévost, Robinson, Roblin, le solliciteur-général Ross, le solliciteur-général Smith, Somerville, Spence, Stevenson, Taché, Terrill, Thibaut, Turcotte et Yelding, — 49.

Le bill des subsides.

On nous écrit de Toronto en date du 30 juin :

Vous avez sans doute appris que le Conseil Législatif avait refusé les subsides à cause de l'item de £50,000 pour les édifices du parlement à Québec.

Aujourd'hui, vers une heure, après les affaires de routine, l'hon. M. McDonald a proposé qu'un comité fut nommé pour aller visiter les journaux du Conseil Législatif. Ce comité, après avoir été nommé, s'est rendu à la chambre du Conseil Législatif et a fait son rapport. Après quoi, l'honorable M. McDonald a annoncé à la chambre que le gouvernement, vu le rejet par le Conseil Législatif du bill des subsides à cause des £50,000 qu'il contenait pour commencer à bâtir à Québec, les édifices du parlement, avait résolu de proposer un nouveau bill en laissant de côté la somme de £50,000. Et c'est ce qui a été fait. Presque tous les membres de l'opposition étaient partis et le ministère a fait ce qu'il a voulu. Les seuls membres de l'opposition présents du Bas-Canada étaient MM. Holton, Chs. Daoust, Laberge et Darche. Les £50,000 ont été retranchés du bill des subsides et la majorité ministérielle du district de Québec n'en est pas très formalisée. Il faut qu'il y ait quelque mystère secret que nous ne comprenons pas encore.

Ils préfèrent perdre les £50,000 que le prix qui leur a été promis pour leurs votes.

L'éducation politique en 1856.

On nous écrit de St. Eustache :

Je reproche à nos cultivateurs de ne pas souscrire en plus grand nombre à l'*Avenir*. En lisant votre feuille ils s'instruiraient de tout ce qui se passe en chambre sur les votes de leurs représentants, laches qui aident à ruiner le pays. Nos braves habitants de la campagne sont moins éclairés en politique aujourd'hui qu'ils ne l'étaient de longues années avant 1837. Quand il faudra payer toutes les extravagances de nos mauvais législateurs et les millions absorbés dans le Grand Tronc, c'est alors qu'ils comprendront qu'il faut s'instruire pour être utile à son pays.

Différence entre les rouges

Un correspondant nous communique la définition suivante des rouges et des bleus donnée par un habitant de la campagne :

Les bleus, dit-il, sont ceux qui approuvent les actes du gouvernement bons ou mauvais ; les rouges sont ceux qui s'indignent de la corruption de nos hommes publics et qui demandent la réforme des abus. En 1837 et 1838 les bleus s'appelaient bureaucrates et les rouges patriotes. Les bureaucrates sont entrés dans nos églises à cheval, tandis que les patriotes défendaient leurs droits et leur religion comme ils le feront toujours.

Nous ajouterons que le gouvernement d'avant 1837, quelque mauvais qu'il fût, était infiniment moins mauvais que celui que nous avons aujourd'hui.

Ajournement du Parlement.

La farce de notre parlement canadien s'est ajournée le 1er juillet ; après une session de quatre mois et demi, qui a plongé la province dans plusieurs millions de louis de dettes ajoutées à celles qui existaient auparavant. Cette session a été exclusivement employée à corrompre les représentants du peuple et à semer la démoralisation politique dans tous les rangs de l'échelle sociale. L'espace nous manque aujourd'hui pour faire une revue de tout le mal que doivent occasionner pour le peuple les mesures passées dans la session qui vient de s'ajourner.

Dans un prochain numéro nous exposerons au peuple les mauvaises conséquences de cette législation. Mais en attendant, que le peuple ouvre les yeux sur les actes de ses représentants pour en faire justice en temps et lieu.

Nous publions dans une autre colonne une partie des bills sanctionnés par le gouverneur.

Portrait d'un homme à bons principes.

Editeur d'un journal français à Montréal, ayant mission de défendre le trône et l'autel et d'écraser les rouges.

On lit dans une correspondance de Montréal au Bas-Canada la peinture suivante d'un éditeur que chacun reconnaît :

« La presse ici est devenue l'instrument du premier aventurier qui n'ayant rien à perdre s'est mis au service des gens intéressés à faire ruisseler la calomnie à tant la ligne ; et notre pays a vu des êtres que les bagnes avaient vus sur ses rives, ôser, sous des noms d'emprunt, venir faire ici ce métier au préjudice de ses plus honorables citoyens. Bien plus, il a été témoin des dénonciations de ces misérables les uns contre les autres, alors que la complicité avait cessé de les lier, et que leur besoin de vivre, n'importe à quel prix, leur faisait changer de rôle et de langage, nous ne profanons pas la langue jusqu'à dire de principes. C'est ainsi souvent qu'il a appris leurs antécédents de leur propre bouche et qu'il a dû parfois trouver la Pœcœcia de s'en purger.

« Et à ce propos, qui ne se souvient pas encore d'une discussion de ce genre entre deux journaux publiés à Montréal en 1837, où l'un reprochait à l'autre, entre autres turpitudes, d'avoir fait dans un certain capharnaüm de New-York un métier qu'on ne saurait nommer dans un journal qui ne fraie pas avec l'obécénité ? C'était de là qu'était parti l'illustre individu qui après avoir trahi l'hospitalité d'un de nos citoyens les plus considérables, qui l'avait recueilli par commisération, avait fini, comme font toujours ces êtres là, par combattre dans une autre feuille qui lui offrait quelques sous de plus, les doctrines qu'il avait feint de professer dans une première pour ne pas mourir de faim, et par prodiguer l'outrage à l'homme qui lui avait donné le pain et l'habit de la charité.

« Nous ne citerons ici que l'exemple d'un de ces chevaliers d'industrie qui après avoir ruiné dans les tripots... »

« Et c'est d'un pareil instrument qu'un certain personnage qui a payé six cents livres sterling à l'Angleterre pour s'acheter un titre qui fera sa honte auprès de l'histoire, se sert pour assourdir ses haines et celles d'un certain petit ministre qui n'est pas plus gros qu'un des petits quartiers de l'autre, mais qui dépense l'ar-

gent du public à faire insulter ceux dont il est jaloux et dont la pensée seule l'empêche de dormir. Le premier de ces libellistes est doublé d'une autre espèce d'aventurier qui s'est glissé en ce pays à pas de loup, pas plus recommandé qu'un forçat qui se serait furtivement échappé des galères, et qui a trouvé le moyen de se poser lui aussi en protecteur de la morale, des bons principes et de la religion dans une autre feuille qui a fait métier et marchandise de religion depuis son début, et au service d'un autre individu...

« C'est avec répugnance que nous signalons à notre pays l'égoût d'où sortent parfois ces donneurs d'avis, mais il faut qu'il sache quels sont ceux qui osent venir ainsi lui faire la leçon et le déshonorer en parlant en son nom un langage qui n'est pas le sien et qui n'a été introduit chez lui que depuis que l'émigration lui a apporté l'écume de l'étranger. »

Tenure Seigneuriale ET AUTRES CHOSES.

M. LE RÉDACTEUR. — Le jour commence enfin à se faire sur la position que la loi seigneuriale va faire au censitaire. Je tiens en mains trois documents assez curieux à comparer. Voici ce qu'ils sont dans l'ordre de date de leur publication. 1. Un petit pamphlet contenant le texte de la loi seigneuriale, avec un index et un résumé de la loi seigneuriale, avec un index et un résumé des procédés de l'assemblée publique, tenue à Montréal, par la convention anti-seigneuriale, aussitôt après la passage de la loi ; 2. Un autre petit pamphlet signé d'un prétendu « cultivateur » imprimé à la Patrie, quelque temps après cette assemblée et répandu à profusion, dans notre comté, lors de l'élection de M. Cartier ; 3. Un troisième pamphlet qui vient d'être publié par ordre de l'assemblée législative et contenant les chiffres officiels du recensement sur ce qui doit composer la somme votée pour aider aux censitaires à se racheter.

Dans le 1er de ces documents, je prends les chiffres de M. Douthé et je trouve que l'aide provinciale est portée à la somme de £342,144 6s 0d. ; dans le second, celui du « Cultivateur », ou plutôt la Patrie, on donne le chiffre rond de £500,000 ; enfin dans le troisième, celui du receveur-général, je trouve £358,611 2s 0d. A ce compte-là M. Douthé ne se serait trompé que de £16,496 16s 0d., tandis que le « Cultivateur », qui accusait les rouges de vouloir tromper le peuple, aurait commis une petite erreur de £141,388 18 0d. !

Ce pamphlet parlementaire, s'il est fait avec bonne foi, donnerait lieu à de bien sérieuses réflexions ; mais comme tous les comptes d'argent fournis par le gouvernement ou ses agents, il est arrangé de façon à ce qu'on n'y comprenne rien. Les commissaires seigneuriaux, MM. Judah, Dumas et Lelièvre, ne sont pas employés par le gouvernement parce qu'ils sont capables de régler cette épineuse question d'une manière avantageuse aux parties intéressées. Non. On les a choisis parce qu'on les savait capables d'envoyer droitement le gaspillage et le vol des deniers du peuple, dans des langues que que personne ne pourrait ouvrir. Le compte des dépenses faites est incomplet et contient plusieurs items importants dont les chiffres sont restés en blanc. Aussi voyez : « Salaires... blanc ; Impressions... blanc ; Dépense de voyage... blanc ; Dépenses légales... blanc ! » Ne sont-ce pas là les articles les plus importants de ce compte ? Sous l'article salaire, nous aurions probablement eu un chiffre rond de cinq à six mille louis ; car on peut être convaincu que si le compte est en blanc cela ne veut pas que les poches de MM. Lelièvre, Chabot, Dumas, Judah et des quarante-cinq personnes qui ont été employées par la commission soient vides. Pourquoi donc n'a-t-on pas rendu compte de ses salaires ? La raison en est bien simple ; c'est que le peuple, que l'on pille, aurait ouvert les yeux.

Et les impressions ; n'en a-t-il pas été faites ni pour le chiffre resté en blanc ? Les questions soulevées à la cour et à l'assemblée ont été publiées, — actuellement il y a, me dit-on, des volumes énormes qui viennent d'être imprimés contenant les procès-verbaux de la cour seigneuriale. — Et de tout cela, rien.

Et les dépenses de voyage ? Messieurs les commissaires ne voyagent pas à petits frais quand c'est le peuple qui paie, et ils ont couru le pays en tout sens ; — quand nous dira-t-on ce que nous coûtent leurs voyages ?

Et les dépenses légales ? C'est un item de huit à dix mille louis que l'on nous a caché, — les frais de la cour seigneuriale et ceux des avocats. Je sais pourquoi l'on n'a donné ni chiffres ni noms. On s'attendait à des élections et certains re-

présentants qui se vantent de leur indépendance vis-à-vis du gouvernement, auraient été trahis par des comptes plus complets. Il était donc plus court et plus prudent de n'en rien dire, — et c'est ce que l'on a fait.

Je vois venir une chose avec cette commission seigneuriale, c'est qu'elle va ronger toute l'aide provinciale et qu'il nous faudra faire pour la tenure seigneuriale, ce que nous faisons avec le Grand Tronc, voter millions après millions, pour engraisser des vampires. Le Grand Tronc, la commission seigneuriale et la milice, trois sangsues inaltérables, les trois plaies du pays, trois paniers percés dans lesquels tombent sans profit toutes les ressources du pays.

Que voulez-vous ? le peuple a beau être averti, il veut élire des Cartier, des Turcotte, des Dufresne, des Guévremont, etc., etc., jusqu'à ce que ruine et mort s'en suivent. J'ai longtemps plaint le peuple ; mais je commence à croire qu'il est traité comme il le mérite. Il y a, voyez-vous, une classe nombreuse d'hommes, dans tous les rangs de la société, qui soutiennent le gouvernement, parce que c'est le gouvernement, et qui regardent comme factieux tous ceux qui lui font opposition. Tant que le peuple, je veux dire la majorité, ne voudra pas distinguer un mauvais gouvernement d'un avec une opposition sincère, vraie et patriotique, d'avec une opposition composée, comme il s'en est vu, de chercheurs de places, on ne peut s'attendre qu'à avoir le vice marcher le front haut et la vertu se cacher pour n'être pas persécutée.

Aujourd'hui nous sommes dévorés jusqu'aux entrailles et le peuple se tait. Les employés du Grand Tronc ont été humbles et polis tant que les deux nouveaux millions n'ont pas été votés ; mais aujourd'hui, ils relèvent impudemment la tête et nous pilent sur les pieds. La corruption s'exerce ouvertement : les membres du parlement ont été corrompus et achetés avec notre propre argent, pour voter ces deux millions ; — l'an prochain on prendra une partie de ces deux millions pour acheter une majorité parlementaire, qui votera de nouveaux millions. Le jury du comté a été soumis à la corruption ; un éditeur de journal a reçu l'offre de £125 pour ne plus écrire contre le Grand Tronc. Quant à notre représentant M. Cartier, il est payé à salaire fixe, pour vendre le pays aux agitateurs anglais.

Pardonnez-moi, M. le rédacteur, le peu d'ordre de ces remarques. L'indignation que j'éprouve en voyant l'indifférence du peuple, jette pêle mêle sous ma plume, les raisons majeures qui devraient le porter à ouvrir les yeux. Je reviendrai bientôt sur quelques-uns des sujets que je viens d'ébaucher.

UN ÉLECTEUR.

Comté de Verchères, 2 juillet 1856.

Les dépenses des Sénateurs

RÉPUBLICAINS COMPARÉES À CELLES DE NOS SÉNATEURS CANADIENS.

Nous traduisons du Message de Mackenzie ce qui suit :

Les officiers du Sénat de New-York reçoivent en tout environ \$6,000 de salaires annuels, ceux du Canada reçoivent \$27,800 par année. Les quatre millions de républicains paient \$3 par jour pendant 100 jours, chaque année à chacun de leurs 32 sénateurs élus par eux-mêmes pour les représenter. Nos deux millions d'habitants paient \$6 piastres par jour pendant peut-être 130 jours chaque année à chacun des 32 conseillers qui nous sont imposés, parce qu'ils ont des intérêts européens et factieux à servir, en opposition aux nôtres, et ces individus ne sont responsables qu'à leurs poches de culottes.

Le conseil législatif de Toronto siège une demi-heure ou une heure par jour, ne fait presque rien, et coûte au pays 150,000 piastres ou plus par année, sans parler de la mauvaise législation qu'il nous donne.

Nous avons un vieux docteur français, qui, ne pouvant gagner £100 par an, par sa profession dans un village en bas de Québec, s'est fait agitateur, républicain rouge et révolutionnaire ; mais trouvant que la loyauté du bout des lèvres était un meilleur métier il est parvenu à force de soumission à la tête de notre pauvre sénat avec un revenu annuel de \$6,000.

En 1836 l'orateur, le greffier, le chapelain et les messagers du conseil ne coûtaient pas au Haut-Canada £1,100 par année. Aujourd'hui ils nous coûtent £3,940 par an, sans parler, de 30,000 piastres par année pour le nouvel item de leurs gages. Tout ce système est un énorme monopole.

Quand le peuple verra-t-il que cela ronge tout son revenu ?

Voici une liste des salaires de l'état major du conseil législatif :

Le chapelain Adamson, \$2,000 ; M. Montzambert, greffier en loi, \$2,200 ; M. Taylor, greffier, \$3,000 ; Lemoine maître en chancellerie, \$2,200 ; M. Taylor, assistant à l'assistant-greffier pour lui aider à ne faire presque rien, \$2,000 ; M. Doucet, assistant additionnel pour aider à ne rien faire, \$1,400 ; M. Maingy, assistant do, \$1,400 ; M. Adamson, (fils je suppose du gras révérend) greffier des journaux, \$1,000 ; M. Couillard, do, \$1,000, et je n'ai jamais vu encore leurs journaux depuis la session de 1854. M. de Blaquière, fils probablement du lord Irlandais, commis à \$600 jusqu'à ce qu'il trouve un meilleur emploi. Kimber, huissier de la verge noire ! (qu'est-ce que c'est cela ?) \$1,000. M. Vallerand, sergent, \$1,000. M. Keating, gardien de la maison, \$600. MM. Bolterell, Lachance, Casault, Boulet, etc., portiers et messagers, au nombre de dix à \$300 à \$400 chacun. M. Lafontaine, cet homme plant qui n'a fait que tromper le peuple, n'avait-il pas raison, quand il proposait de moucher cette chandelle de deux sous qui brûlait en plein jour ?

Il m'écrivait aussi sur la nécessité de rogner le salaire de notre gouverneur exporté, mais il a fini par obtenir une place et une plus haute pension et un titre de noblesse pour lui-même.

Ces remarques sont suggérées par la lecture d'un modeste document signé J. Morris, fixant les salaires et les allocations des incurables, comme s'il n'y avait point de peuple ni de représentants du peuple, et comme si le conseil législatif devait payer cet argent à même sa bourse.

Le 4 de juillet.

Nous avons eu le plaisir d'assister vendredi dernier, à Burlington, à la grande fête de l'anniversaire de l'indépendance américaine qui se célèbre tous les ans avec enthousiasme dans toutes les parties de l'Union. Il y a trois quarts de siècle que les américains ont déclaré leur indépendance et cependant c'est toujours avec un enthousiasme nouveau qu'ils célèbrent l'anniversaire de leur liberté.

Le 4 juillet de chaque année est pour la population américaine un jour de réjouissance populaire. Au milieu de leurs réjouissances chacun fait vœu de maintenir intactes les belles institutions qui ont fait du peuple américain le premier peuple du monde en moins de trois quarts de siècle, par les lumières, l'intelligence, l'industrie la prospérité, le bien-être général, la liberté et la puissance. C'est quand on voit le magnifique résultat des institutions libres et de l'indépendance d'un peuple, comme on le voit aux Etats-Unis, qu'on éprouve un amer chagrin de voir le Canada végéter misérablement sous le régime colonial ; c'est alors qu'on éprouve non seulement un sentiment profond de douleur, mais aussi une vive indignation contre les hommes-ténébres qui ont engagé nos pères à refuser le présent de la liberté que nous ont offert plusieurs fois les Américains.

An lieu de leur tendre la main, nos pères ont pris les armes contre eux, aimant mieux rester dans le servage colonial, pour dégrader au point de se faire traiter de race inférieure, plutôt que de prendre part au banquet des peuples libres pour grandir et prospérer sous l'égide de la liberté, principe de la vertu, du dévouement et des nobles actions. Si le peuple Canadien gémit dans son misérable état colonial, il doit en attribuer la cause à ceux qui sont intéressés à le tenir dans l'ignorance et dans le servage pour mieux l'exploiter.

Actes sanctionnés le 1er juillet.

Acte pour autoriser l'exploitation des cours d'eau.
Acte pour régler l'inspection de la fleur, de la farine de maïs et de la farine d'avoine.
Acte pour amender l'acte pour changer et amender l'acte qui règle la pratique des cours de comté dans le Haut-Canada, et pour en étendre la juridiction.
Acte pour amender et consolider les actes donnant une charte à la banque du Haut-Canada.

Acte pour simplifier et expédier les procès des cours de comté dans le Haut-Canada, et pour changer et amender la loi relative à ces cours.

Acte pour incorporer la société appelée l'union St. Joseph, de Montréal.

Acte pour autoriser les juges de la cour supérieure du Bas-Canada à nommer des commissaires pour recevoir des affidavits dans le Haut-Canada.

Acte pour incorporer la compagnie du canal de Toronto et de la Baie Georgienne.

Acte d'amendement des municipalités et

des chemins du Bas-Canada de 1856.
Acte pour mettre en opération la section du chemin de fer de Montréal à Bytown qui se trouve entre Carillon et Grenville.

Acte pour régler le montant de cautionnement à être donné par les registraires du Bas-Canada.

Acte pour accorder une aide additionnelle à la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada.

Acte pour pourvoir à la construction d'un chemin de fer du lac Huron à Québec, et l'encourager.

Acte pour incorporer le collège Lachute.
Acte pour établir une cour de recorder dans la cité de Québec.

Acte pour octroyer à sa majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil pour l'année 1856, et à certaines autres dépenses se rattachant au service public, et aussi pour prélever un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu.

Acte pour pourvoir au paiement des dividendes par les compagnies d'assurance.
Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'avancement de l'éducation supérieure, et pourvoir à l'établissement et au soutien d'écoles normales dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins.

Acte pour faciliter les examens des aspirants à la pratique du notariat dans le Bas-Canada.

Acte pour légaliser certaines cotisations d'école dans la paroisse de St. Christophe d'Arthabaska.

Acte pour rendre le maire de Québec électif par les électeurs de Québec.

Acte pour amender, abroger et refondre les dispositions de certains actes y mentionnés, et pour simplifier et accélérer la procédure dans les cours du banc de la reine et des plaids communs dans le Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie des mines et d'exploration de Québec et St. François.

Acte pour incorporer la compagnie des mines et d'exploration du Canada et de Liverpool.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées.

Acte pour autoriser le maire, les échevins et citoyens de la cité de Montréal à emprunter une somme de cinquante mille louis pour compléter le nouvel aqueduc dans la cité de Montréal.

Acte pour amender l'acte pour mieux pourvoir à l'organisation des sociétés d'agriculture dans le Bas-Canada, et pour d'autres fins qui se rattachent à l'agriculture dans le Haut et le Bas-Canada.

Acte pour pourvoir à ce que la charge d'orateur de l'assemblée législative soit remplie en certains cas.

Acte pour encourager la construction de Navires en cette province.

Acte pour amender l'acte établissant des compagnies d'assurance mutuelle dans le Bas-Canada.

Acte pour la suppression des loteries.
Acte pour établir partie du comté de Chicomoutini comme municipalité séparée, et pour rendre valides certaines élections dans les townships y mentionnés.

Acte d'amendement seigneurial de 1856.
Acte pour amender la loi de milice.

Acte pour mieux assurer la prestation des rentes constituées et des rentes viagères.
Acte pour amender l'acte pour la codification des juges à paix.

Acte pour imposer un droit additionnel d'accise sur les spiritueux.

Acte pour amender l'acte provincial pour l'appropriation des deniers provenant des réserves du clergé.

Acte pour faire des dispositions ultérieures pour l'exploration géologique de cette province.

Acte pour la punition des employés et serveurs des compagnies de chemins de fer qui enfreignent les règlements des dites compagnies, au risque des personnes et des propriétés.

Acte pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855, et pour autoriser l'organisation d'un conseil municipal pour le village de St. Jérôme.

ANNONCES.

Livres au prix Coutant.

Le soussigné vient d'acheter un fond de Librairie consistant en livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Prières et de Piété, ainsi qu'un grand nombre de livres propres à former des Bibliothèques de Paroisse etc.

Le tout sera vendu au prix coutant à sa Librairie.

J. B. Rolland.

10 juillet.



CIRQUE GREC

RIVERS & DERIOUS

GRAND ETABLISSEMENT DRAMATIQUE

NOUVELLEMENT EQUIPE et bien monté pour la saison de 1856, est entrée dans cette ville dans la MATINÉE de MARDI, le 8 juillet, jouant pendant CINQ SOIRÉES seulement, sous leur immense Tente neuve, au

JARDIN ZOOLOGIQUE DE GUILBAULT, Pour un seul prix d'admission au Jardin et au Cirque.

Deux représentations par jour

Portes ouvertes à DEUX heures et à SEPT heures et DEMIE P. M. ; la représentation commencera une demi heure après. Prix d'admission. Aux Loges, 3s 6d ; Parterre 1s. 3d. Enfants au-dessous de 9 ans, moitié prix au Parterre.

Parmi les brillantes Etoiles de cette Troupe Equestre, se trouve la grande Première Ecuyère MADAME CAMILLA, Madame Woods, La Petite Annette, M. Richard Rivers, M. F. Rivers, M. Chs. Rivers, M. Alonzo Rivers, M. Edwin Derious, M. Geo. Derious, M. Bordeaux, Sig-Kineade, Herr. Trexler, M. Nicholo, M. Edward Woods, M. James Hankins, M. Gérome, Sig. Vermandez, et enfin DAN GARDNER, le Bouffon et le favori du peuple, qui introduira plusieurs fois le PETIT BOUFFON, le jeune DAN.

La Scène Tragique et Emouvante de MAZEPA ou le CHEVAL SAUVAGE de TARTARIE, sera représentée par cette Troupe.

Pour les détails des Représentations, voir les Affiches Descriptives et autres aux Hôtels et ailleurs.

8 juillet.



PIC-NIC IRLANDAIS

LAVALTRIE !

UN GRAND PIC-NIC et une EXCURSION de PLAISIR sous la direction de la SOCIÉTÉ ST. PATRICE de Montréal aura lieu MERCREDI le 16 du courant, lorsque les magnifiques et commodités Steamers Bowmanville et Cultivateur laisseront le Quai de l'Isle à HUIT heures A. M. arrivant à LAVALTRIE à dix heures et demie, laissant cette dernière place à quatre heures P. M. pour arriver à Montréal vers sept heures et demie.

La BANDE de SANSFIELD, et DEUX BANDES de QUADRILLE sous la direction de MM. PRINCE & MAFFRE, ont été engagées pour l'occasion.

Un habile Ingénieur, (W. P. Bartley, éc.) a été invité par la société et a bien voulu consentir à surveiller le département du génie pour ce jour.

DES RAFRAICHISSEMENTS seront fournis à bord des Steamers ainsi que sur la verdure, à des prix raisonnables. Les Officiers de la Société feront tout en leur pouvoir pour rendre l'excursion agréable à tous ceux qui pourront y assister.

PRIX DES BILLETS.—Adultes 2s 6d, enfants au-dessous de 12 ans 1s 3d ; on peut se les procurer à la librairie de M. Sadiet, au magasin de Musique de M. Prince, chez M. Phelan, (Quarier Dalhousie), des membres du comité et au quai le matin du Pic-Nic.

H. Y. AURA UN TROISIÈME STEAMER, s'il en est besoin.

N. B.—Le Pic-Nic sera entièrement conduit sur principe de la tempérance.

Le produit sera consacré à l'Asile des Orphelins de la St. Patrice.

T. C. COLLINS,

Secrétaire.

10 juillet.

Changement de Jour.

A commencer de Lundi prochain, le 30 de ce mois, le Steamer TERREBONNE voyagera comme suit, savoir :

L'arrivant de Terrebonne à 5 heures et demie A. M., arrêtera à Lachenaie et du Petit Village à 6 heures et demie A. M.

Tous les Lundi, Mardi et Vendredi. Et repartira de Montréal à 4 heures P. M., le même jour.

3 juillet.

BON MARCHE!!

A l'Enseigne de la Grande Montre d'Or.

JOSEPH LOVIS

HORLOGER, BIJOUTIER ET ORFÈVRE, No. 265, RUE NOTRE-DAME, No. 265 (Près l'Eglise des Récollets.)

Reconnaissant de l'encouragement flatteur dont l'honneur le Public, saisis cette occasion pour le prévenir qu'il continue la réparation des Montres et Horloges de toutes espèces avec ce soin qui lui a valu tant de succès. Il fabrique et répare toutes espèces de bijoux et argenterie, il offre en vente un assortiment limité, mais très-bien choisi d'Horloges, Montres, Chaines longues et courtes d'or et d'argent, jones de Mariage, Bagues, Epinglettes, Epingles, Médailles on Loquets et généralement tous les articles compris dans sa ligne. Ses articles sont garantis, ses prix très modérés, et il n'apportera rien pour donner satisfaction à ceux qui veulent bien l'encourager.—Vive l'Industrie.

JOSEPH LOVIS,

3 juillet.

Prix des Denrées au MARCHÉ BONSECOURS.

	s. d.	s. d.
Blé par minot.....	6 0	7 0
Avoine.....	1 2	1 6
Orge.....	4 0	4 6
Pois.....	3 6	3 9
Sarasin.....	2 6	3 0
Seigle.....	0 0	0 0
Lin.....	7 6	8 0
Potatoes.....	2 3	2 6
Fèves.....	0 0	0 0
Haricots.....	10 0	0 0
Maïs par livre.....	0 7	0 7 1/2
Beuf do.....	0 8	0 9
Mouton par quartier.....	5 0	6 0
Agneau.....	4 0	5 0
Veau.....	2 4	6 0
Lard par livre.....	0 6	0 7
Beurre frais do.....	1 3	1 8
Beurre salé do.....	0 10	0 11
Fromage do.....	0 6	0 9
Sucre d'érable do.....	0 4	0 5
Œufs frais par d. dz.....	0 7	0 7 1/2
Dindons vieux "couple".....	8 0	10 0
Dindons jeunes, do.....	0 0	0 0
Oies.....	6 0	8 0
Canards.....	0 0	0 0
Volailles.....	4 0	4 5
Poulets.....	3 0	4 0
Bœufs par couple.....	0 0	0 0
Pigeons saug., "doz.".....	0 0	0 0
"domestiques" "coup.".....	1 3	1 6
Pardrix.....	4 0	3 4
Lièvres.....	1 3	1 6
Oranges, par boîte.....	17 6	20 0
Pommes, par quart.....	17 6	20 0
Pêches par Boquet.....	0 0	0 0
Farine par quintal.....	16 0	18 0
Farine d'avoine.....	12 6	13 0
Beuf, par cent lbs.....	36 0	45 6
Lard frais do.....	37 6	45 6
Pluie, par livre.....	0 8	0 8
Oignons par boisseau.....	3 0	4 0

Ligne Américaine d'Express
La route la plus courte et la plus
prompte pour tous les ports
de l'ouest, les chutes Nia-
gara et Buffalo.



**LES STEAMERS DE PREMIERE
CLASSE.**

JENNY LIND Capt. L. Moody
MONTREAL Capt. J. Lafamme
BRITISH EMPIRE Capt. D. S. Allan

L'un de ses Bateaux à Vapeur partira
DE MONTREAL TOUS LES JOURS
excepté les Dimanches, à UNE HEURE P. M.
du Bassin du Canal, et DE LACHINE à l'arri-
vée des chars qui partent de Montréal à CINQ
heures P. M. par PRE-COIT et OGDEN-
BURG et les Ports Intermédiaires.

Les Steamers de Rivière se relient à OGDEN-
BURG avec les grands et beaux Steamers du Lac
Ontario, New-York, Northern, Bay State, On-
tario, Cataract, et Niagara pour B. OCVILLE,
Baie Alexander, Clayton, KINGSTON, Sachet-
taw, OSGOODE, Rochester, Niagara, Le-
wis-ton, TORONTO, HAMILTON, et tous les
Ports de l'ouest.

Ces Lignes de Steamers se relient à Niagara et
Lewiston avec les Chemins de Fer d'Ontario et
du Lac Ontario, et de Buffalo, du Grand Western,
du Michigan Southern, et de la Rivière du Lac, et
avec les Steamers de Buffalo pour tous les Ports
de l'ouest.

Les Passagers ont le privilège d'ARRÊTER
aux CHUTES DE NIAGARA ou à toute autre
Place d'intérêt sur la route.

Les Billets, s'adresser au Bureau, 24, Rue
McGill.

W. T. BARRON, Agent.
Ou à D. B. O'Neil, Quai du Canal.

19 juin.

Chemin de Fer Grand Tro

Changement de Trains.

ARRANGEMENT D'ETE.

A partir de lundi, le 9 juin 1856, le steam-
boat de la Compagnie laissera le Quai, au
pied de la Place Jacques-Cartier, comme
suit :

TRAIN DIRECT.

Pour Québec, les Montagnes Blanches, Port-
land et Boston 7.45 A. M.

Pour Island Pond et Way-Stations 3.45 P. M.

Pour Québec, Express en 5 heures 4.45 P. M.

Prix des passages par ce Train seulement

Première Classe \$1.50

Seconde Classe \$1.00

POUR L'OUEST.

Direct à Hamilton en vingt deux heures.

Les trains partent de la Station, Pointe St.
Charles, pour Brockville, en connexion avec
le Great Western, la malle et la ligne Améri-
caine de Steamers pour l'Ouest, comme
suit :

Train Express, à 9.40 A. M.

Train Ordinaire arrêtant à toutes les
Stations à 4.30 P. M.

Les passagers épargnent 18 heures entre
Montréal et Brockville.

Prix des passages, comme par les Steam-
boats.

S. BIDER, Directeur-général.

19 juin.

BOIVIN ET BEAUDRY,

AGENTS,

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET

ST. VINCENT,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

Ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et
nombreuses pratiques, qu'ils ont en main
un assortiment étendu et choisi de BIJOU-
TERIES, MONTRÉS, etc., et tous les arti-
cles dans cette ligne.

Ils continuent comme par le passé à ré-
parer to les espèces de bijouteries.

16 mai.

LE NATIONAL.

Journal publié à Québec, dans les intérêts
démocratiques.
Jours de publication :—Mardi et vendredi
Abonnement. \$4 par année.
Prop. Editeurs, P. J. Huot, M. P. P.
P. J. Fournier
Imprimeur : Joseph Renaud.
Agent pour la Cité et District de Montréal
J. A. Plinquet, Bureau du Pays, No. 7 Rue
St.-Thérèse Montréal.

AGENCE A QUEBEC.

Le Soussigné invite le public de Mont-
réal et des environs qu'il se chargera, à bon-
ne composition, de toutes collections d'argent
dans Québec et les environs. Des comptes
prompts et fidèles seront rendus à tous ceux
qui l'honoreront de leur patronage. S'adres-
ser, franc de port à

THOMAS ETIENNE ROY.

No. 8, rue St-Joachim, Haute-Ville de
Québec, 4 janv.

TARIF PROTECTEUR.

HARDES FAITES

POUR LES MILLIONS

En Gros et en D tail

172, RUE ST. PAUL 172,

MONTREAL.

\$15,000 HARDES FAITES

de toutes descriptions et de toutes qualités,
à des prix très réduits.

RACICOT ET PELLAND

nt déterminés de vendre à meilleur mar-
ché qu'aucune autre maison de Montréal.

LES ACHETEURS

Trouveront qu'il est de leur intérêt de vi-
siter cet établissement.

Montréal 12 juin 1856.



LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

Le public est informé que les Steamers de cette
ligne ont en ce moment leurs voy réguliers de-
main (vendredi), laissant le Canal,

MONTREAL,

Tous les matins à onze heures.

A l'arrivée du train du midi

DE MONTREAL,

POUR

Beauharnois, Coteau, Cornwall, Williamsburgh,

Prescott, Brockville, Williams Kingston,

Coburg, Port Hope, Burlington,

Toronto et Hamilton.

SE JOIGNANT AU

Grand Chemin de Fer de l'Ouest.

Pour toutes les places du

Canada Ouest et des Etats Ouest.

Pour les tickets, ou pour de plus amples in-
formations, s'adresser à l'Office, No. 40, rue McGill,
ou à

JOHN MARTIN,

A l'Office des bagages, au canal.

ALEX. MILLOY, Agent.

Office de la Ligne Royale,

40, rue McGill.

Montréal 30 mai 1856.

A VENDRE.

Une belle Terre, de la contenance de 110 ar-
rents en superficie, appartenant à des droits sei-
gneux et libre de toutes hypothèques, situés
sur la magnifique Rivière Richelieu, dans la
paroisse St. Mathias, à une petite distance du
chemin de fer, d'une maison, grange, et autre
dépendances, avec du bois de bûche pour les besoins
de la ferme.

Pour les conditions, s'adresser à P. Blanchet,
Avo. et à Montréal ou au bureau de l'Avenir.

23 mai.

The Weekly Message.

IS PUBLISHED BY

WILLIAM LYON MACKENZIE,

At No. 1, Elgin Buildings, Yonge Street,

Corner of Adelaide Street,

TORONTO.

TERMS.—TWO DOLLARS per annum, payable
yearly, or half yearly, in advance. THREE
DOLLARS, on Credit.

June, 5, 1856.

F. J. DURAND.

Notaire

16 RUE ST. GABRIEL 16

MONTREAL.

LECTURE SUR GALILEE,

SES TRAVAUX SCIENTIFIQUES ET SA CONDOM-
NATION.

Faite devant l'Institut-Canadien,

par

L. A. DESSAULLES, Eca.,

Le 14 Mars 1856.

Pamphlet in-12 de 50 pages,

A VENDRE AU BUREAU DE L'AVENIR

Prix :—12 1/2 cents.

12 mai

G. MOCHRIE,

CONFISEUR.

Yant transporté son magasin au No. 131, rue

Notre-Dame, presque vis à vis le Nouveau Palais

de Justice, s'entend et connaît les faveurs pas-
sées et à venir, et aux desirs de ceux qui l'hon-
nent d'un grand nombre, sollicite la conti-
nuation de leur patronage, ayant fait des ar-
rangements pour donner aux personnes le DEJEU-
NER, DINNER et SOUPER. Une Chambre est
exclusivement réservée pour les DAMES.

Collections et autres rafraichissements durant la
journée.

5 juin.

SEBASTOPOL, COURSES DU MILE END, Coteau St. Louis, TANNERIES DES BELAIRES

Le propriétaire soussigné ayant préparé
une excellente place de courses sous le
nom ci-haut mentionné, prend la lib-
erté de solliciter le patronage des amateurs et
de ceux qui se disposent à dresser leurs
chevaux. En visitant les lieux, ils pour-
ront en juger par eux-mêmes.

La qualité du sol, la proximité et la
beauté du site qui n'est qu'à quinze mi-
nutes de marche de Montréal et qui pré-
sente aux regards une si belle perspective,
sont plus que suffisantes pour engager ceux
qui ont des chevaux à dresser au trot ou
à la course à visiter et encourager cette
place, attendu, surtout, qu'il n'y a pas
d'autre place de courses à présent sur l'île
de Montréal.

F. X. OUMET,

Propriétaire.

N. B.—Pour plus ample renseigne-
ment s'adresser à F. X. Oumet, rue St.
Lambert, porte voisine du restaurant
Alexandre, Côte St. Laurent, ou à la place
des Courses.

12 juin 1856.

AVIS aux PROPRIETAIRES

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer au public
qu'il se chargera, à des conditions libérales de
l'AGENCE de toute propriété et de la COLLEC-
TION des LOYERS.

C. A. ROCHON,

Bureau d'Agence, Montréal,

Rue St-Thérèse, No. 15.

5 juin.

AVIS.

A. B. TAILOR & Co., HADGE Street, N. Y.

Des Presses à cylindre et à bras, des Types et
autres matériaux à imprimer fournis à un court
avis.

5 juin.

CHEMIN DE FER CENTRAL DU

VERMONT.

Ligne de la Malle Anglaise et Américaine.

ARRANGEMENT D'ETE.

DE Montréal à Boston, Worcester, Lowell, Law-
rence, Nashua, Manchester, Concord, New
York, New-Haven, Hartford, Springfield, Bel-
low's Fall, Fitchburg, St. Johnsbury, les
Montagnes Blanches, Montpelier, Burlington,
Troy, Albany, et toutes les stations intermé-
diaires; se joint à Burlington avec les trains
du Chemin de fer pour Whitehall, Saratoga,
et New-York.

C'est la seule ligne de chemin de fer (sans chan-
gement de chars) où on peut se procurer des bi-
llets pour tout le trajet.

LE PREMIER TRAIN se rencontre à Rouse-
Point avec le Chemin de fer du Champlain et
du St. Laurent, laissant Montréal à 6 heures
A. M.; se rend à Rouse-Point, et de là desus-
nommés le même jour, et arrive à Boston plus
à bonne heure que toute autre route, et à New-
York le même soir.

LE SECOND TRAIN se rencontre à Rouse-
Point avec le second train du Chemin de fer
du Champlain et du St. Laurent, laissant
Montréal à 2h. P. M., pour les places ci-des-
sus; se rend à la jonction de White River ou
Windsor pour la ligne, ayant à 7h. A. M. ar-
river, et arrive à Boston à 1h. P. M., et à
New-York à 4.20 P. M.

Pour les billets pour tout le trajet, information,
etc., s'adresser à

PAUL MONDOU,

65, rue des Commissaires, Montréal.

30 mai.

Musique! Musique!!

CHANSONS COMIQUES

A QUINZE SOUS

Une jeune Moustache, l'Œil à Mathurin,
Palmyre et Castor, le Gardien du Musée,
Fanchette la bavarde, les Amours de chez
nous, Mémoires de Bernabé, le Porteur d'eau,
le Vieux, Cujidon le Trompette, Trois heu-
res de Queue, Tombola de périmètre, les
Gobe-mouches, la Mouscatelère, les Nobes
d'Auvergnats, les Affiches Parisiennes, le
Sergent recruteur, le Perroquet Réac... le
dépôt de la diligence, les Sonnets de Mo-
chou, le spectacle à bénéfice, Maître Plai-
dant, Mr. Bonateur, Extase de la mère In-
dustrie, le Sorcier malgré lui, les inconvé-
nients du Télégraphe, un Amour d'Ours, un
drole d'Agriement, Milard Kioupidon, le
Triolet.

En vente chez

J. B. ROLLAND,

No. 5 Rue St-Vincent.

3 juillet.

AVIS.

Hôtel Français, 123 King's Street, à Chicago,
à côté des dépôts des chemins de fer de Galena et
du Wisconsin, tenue par

E. DUHAMEL.

23 mai.

PIANO.

M. Aristide Cherrier donne à tous les jours
des leçons de Piano; à domicile No. 350 rue
Lagauchetière.

Montréal, 25 jan.

AVIS.

THOMAS ETIENNE ROY, écr., Agent
Général de journaux, etc., No. 8, Rue St.
Joachim Haute-Ville de Québec est nommé
Agent de l'Avenir pour la ville et le district
de Québec et il est dûment autorisé à rece-
voir des annonces et des abonnements aux
taux requis par notre Journal: ses reçus se-
ront regardés comme paiements.

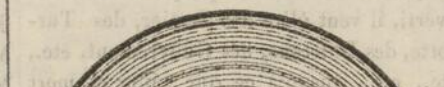
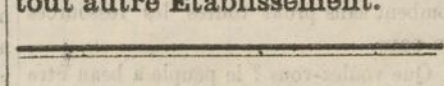
Montréal, 4 jan. 1856.

IMPRIMERIE ET PRESSES A VAPEUR DE MONTIGNY

18, Rue St-Gabriel, Montréal



Toute espèce d'Impressions
à meilleur marché que dans
tout autre Etablissement.



Société Bienveillante Britannique
Américaine du Canada.

(Incorporée par Acte Spécial du Parlement.)

FONDS CAPITAL—£100,000.

BUREAU—32, Rue St-JOSEPH, CITE, Coin
de la Place d'Armes, vis à vis l'Eglise Fran-
ciscaine.

SANTE. VIE.

PREMIUMS ANNUELS. Assurant £1 en maladie. PREMIUMS ANNUELS. Assurant £100 à la mort.

Age Un an. Pour la vie. 21 1 0 0 1 7 6 21 0 17 3 11 3

31 1 5 0 1 15 41 1 0 7 2 3 6

41 1 10 0 2 10 49 1 4 6 3 0

50 2 0 0 4 10 0 50 1 15 2 4 0

D'autres montons. Les également fa-
vorables et soigneuse-
ment préparés dans le
département de la vie.

Prospectus, Rapports, Formes d'Application, et
toute information seront fournis sur application
au Bureau personnellement ou par la poste.

J. H. PHILLIPS, Président.

DAVID HUNTER, Secrétaire.

19 juin.

DESJARDINS ET CHAGNON

AVOCATS

13 RUE ST. VINCENT 13

M. Chagnon suivra les circuits de l'As-
sompition et Terreboune.

Nouveau Salon de Rafraichis- sment et Restaurant

Français.